

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, la Métropole de Lyon fait face à une urgence économique, sociale et environnementale exceptionnelle pour son territoire et ses habitants. Malgré un contexte financier contraint et un autofinancement brut réduit de moitié au cours de l'année 2020 pour atteindre 322 millions d'euros, un effort de taille est réalisé pour agir et investir dès 2021.

Agir vite

En moins de six mois, le budget primitif 2021 en même temps que la Programmation Pluriannuelle des investissements 2021-2026 ont été élaborés pour engager la relance et la transition écologique, sans attendre. La Métropole peut ainsi s'appuyer sur ses deux grands piliers, un budget de fonctionnement assumé et une politique ambitieuse d'investissements pour garantir

une relance rapide et amorcer, sans attendre, la nécessaire transition économique et écologique. Un budget de fonctionnement assumé avec des dépenses sociales supplémentaires, liées pour partie à la prise en charge du versement du RSA. Ces dépenses de fonctionnement permettront également de mettre en place des politiques innovantes et volontaristes en matière d'insertion par l'emploi, de lutte contre le chômage, de soutien aux jeunes dans la précarité, de lutte contre le sans-abrisme. Dans le même temps, une rationalisation des coûts sera engagée et, pour commencer, la sobriété est la règle dans l'exercice des fonctions des membres de l'exécutif et dans les frais de représentation. Autre pilier de l'action métropolitaine, la politique d'investissement sera en augmentation de 3% par rapport à la

PPI votée en 2015.



Les moyens pour répondre à l'urgence environnementale, économique et sociale

La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021- 2026, de l'ordre de 3,6 Mds d'euros, se traduit dans les investissements du Budget primitif 2021, portés à 650M€.

Elle illustre cette nouvelle dynamique métropolitaine tournée vers trois grands principes :

- → une Métropole leader de la transition écologique ;
- → une **Métropole solidaire** ;
- une Métropole engagée dans une logique partenariale avec les 59 communes qui la composent et les collectivités voisines,

à l'écoute des habitantes et habitants et de leurs actions collectives, attentive aux innovations portées par les acteurs du privé et du monde de la Recherche

À travers cette PPI, la Métropole veillera à ce que chacune de ses actions favorise la **préservation des biens communs** que sont la qualité de l'air, l'eau, la santé et la biodiversité.

La lutte contre la pollution de l'air est devenue une urgence sanitaire pour les grand-lyonnais tant les pics de pollution sont devenus fréquents. Une partie de la solution est dans le développement de modes de déplacement décarbonés. La Métropole s'attachera à donner toute leur place aux modes actifs (marche, vélo) et aux transports collectifs dans l'aménagement de l'espace public. Elle pourra s'appuyer sur un plan

d'investissement sans précédent du SYTRAL pour le développement du réseau TCL, à hauteur de 2,5 milliards d'euros sur la période 2021-2026. Le déploiement de ces alternatives à la voiture thermique individuelle est la condition préalable à l'élargissement de la Zone à Faibles Émissions. Une meilleure qualité de l'air passe également par le remplacement des foyers ouverts responsables de 70% des émissions de particules fines l'hiver.

La lutte contre le dérèglement climatique, dont les expressions sont de plus en plus fréquentes et violentes, passe par une plus grande sobriété énergétique et par l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans l'énergie que nous consommons. Ce sera également une priorité de ce mandat. Les engagements de la France en matière de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) ne sont pas une option ; c'est une urgence et une obligation vis-à-vis des générations futures.

La végétalisation de la Métropole permettra de compenser les émissions de GES mais participera aussi à redonner du souffle à une Métropole souvent asphyxiée par les pics de pollution ou par la multiplication des épisodes de forte chaleur. Tous les projets futurs de construction devront accorder une place centrale à cet objectif de végétalisation. Par ailleurs, des forêts urbaines seront plantées dans la Métropole et des prairies sur le foncier disponible.

Dans ses compétences actuelles, héritées du Département du Rhône, la Métropole de Lyon, œuvre pour devenir une collectivité pleinement solidaire. La crise économique actuelle et ses conséquences sociales sont une nouvelle démonstration de la pertinence du modèle social français qui permet d'endiguer le basculement d'une partie de la société dans la très grande précarité. L'échelon départemental est celui des solidarités et il n'est jamais aussi utile qu'en temps de crise. Outre les dépenses obligatoires liées au versement des différentes prestations sociales, la Métropole a imaginé et va mettre en place des innovations sociales en matière de logement, d'accompagnement des allocataires du RSA, d'insertion ou encore d'accompagnement des jeunes précaires.

1. Budget primitif 2021

Le Budget primitif de la Métropole de Lyon s'établit à 3 973.7 M€.

Avec ce Budget la Métropole s'arme pour endiguer la crise sociale.

Les dépenses de fonctionnement, dans ce contexte de crise sanitaire, sont ainsi renforcées en faveur des plus précaires avec par exemple l'augmentation des aides accordées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le lancement d'un Revenu de solidarité Jeune pour un montant de 10 M€ pour sa première année de mise en place en 2021, ou encore l'augmentation des subventions de la Métropole en faveur du Sytral et donc des transports en commun. Une augmentation des subventions au SDMIS pour nos pompiers qui sont en première ligne. Avec des investissements de l'ordre de 400M€ depuis la nouvelle mandature, et de 650M€ dès cette année 2021, la Métropole s'engage pleinement dans la transition écologique.

3,97
milliards d'euros*

Le budget d'une collectivité se présente toujours en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, trayaux d'entretien...).

INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction.

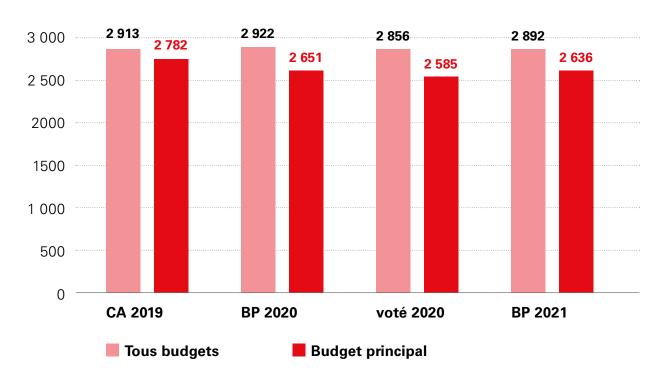
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2021 sont en diminution de 30 M€ de BP à BP, dont 15 M€ sur le budget principal pour atteindre 2 892 M€. Une perte de recettes anticipée dès le vote du budget supplémentaire 2020 consécutivement à la crise sanitaire.

Cette diminution des recettes de fonctionnement est de 1% tous budgets confondus et de 0,6% pour le budget principal. Elle est donc relativement limitée compte-tenu du contexte sanitaire et économique.

Les recettes fiscales en représentent 68% et sont évidemment les plus impactées par la crise. Pour le reste, les dotations de l'État représentent 16% des recettes de fonctionnement et les autres produits de gestion, 16% également. À noter un changement très important de la structure des recettes de fonctionnement avec la suppression de la taxe d'habitation et du foncier bâti tous deux remplacés par une fraction de la TVA nationale.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN M€



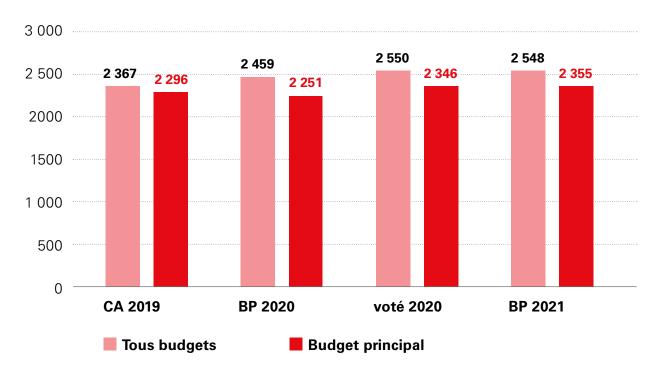
Les dépenses de fonctionnement et l'auto-financement

Elles augmentent de 3,6% par rapport au budget 2020 (tous budgets confondus) et de 4,6% pour le seul budget principal. Cette augmentation provient pour l'essentiel de la hausse des dépenses sociales : + 7% par rapport à 2020. Elle s'explique par les effets de la crise et la hausse du nombre de personnes en situation de précarité qui survivent grâce au RSA, hausse d'un montant de 44,3 M€ pour l'année 2021. Cette augmentation résulte aussi des choix politiques du nouvel exécutif qui place la solidarité vis-à-vis des plus fragiles comme l'un des axes majeurs de son action. Il se concrétise par la création d'un « revenu solidarité jeunes » dont

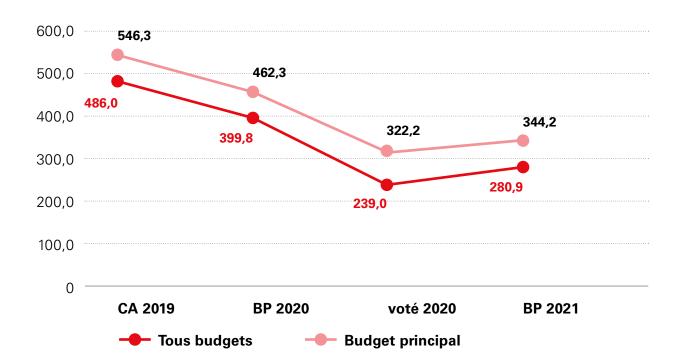
le budget annuel est évalué à 10 M€ pour sa première année de mise en place en 2021. Le montant général des subventions versées par la Métropole augmente de 15,3 M€ dont 5,4 M€ pour le Sytral dans une volonté de développement du réseau de transports en commun de la Métropole. Pour le SDMIS, la subvention croit de 2,2 M€ pour atteindre 118,7 M€ en 2021. Cette augmentation intègre le financement de la prime de feu, pour un montant un peu supérieur à 1 M€ (1,04 M€).

Sur un montant de dépenses de fonctionnement de 2 547,8 M€, les dépenses sociales représentent 838,6 M€ soit 23,1% du montant total des dépenses de la collectivité, les dépenses de personnel représentent 13% du total, les subventions et les participations 10,9% et les charges générales, 10,7%.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN M€



AUTOFINANCEMENT BRUT EN M€



L'auto-financement

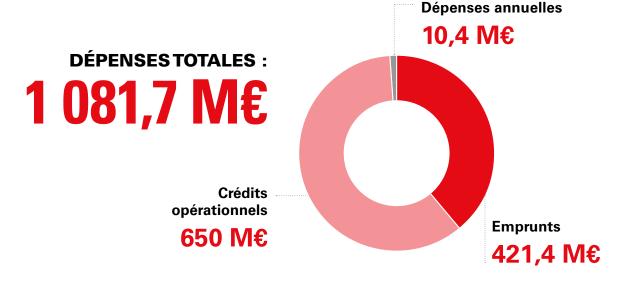
L'auto-financement de la collectivité augmente de 22 M€ par rapport au montant estimé à l'occasion de la décision modificative 2020.

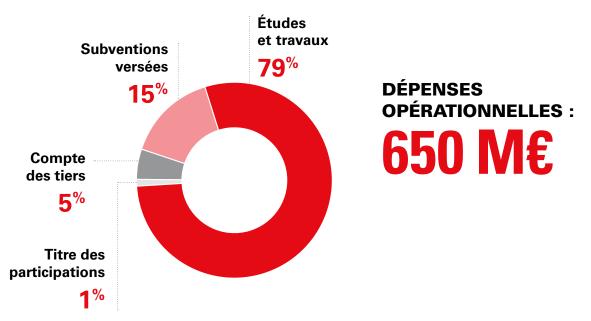
La dette

Au 1er janvier 2021, la dette de la collectivité s'élevait à 2 087,4 M€ au taux moyen de 1,41%. Ce taux est en baisse (1,69% en 2020) et résulte des conditions favorables de financement de la Métropole issues de la notation obtenue depuis plusieurs années par l'agence de notation Fitch (la meilleure possible pour une collectivité territoriale). La capacité de désendettement de la Métropole est estimée à 6 ans.

L'investissement

En dépit du contexte économique dégradé en raison de la crise sanitaire, le nouvel exécutif métropolitain affiche une volonté politique forte avec un montant d'investissement opérationnel en 2021 de 650 M€ au titre de 2021 au sein d'une PPI de 3,6 Mds€ pour la mandature 2021-2026.





2. La Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026

La PPI 2021-2026 de la Métropole de Lyon engage le territoire dans une transition écologique ambitieuse qui prendra soin des plus vulnérables.

Les politiques publiques de la Métropole de Lyon auront ainsi pour vocation de :

- mettre en œuvre des réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique,
- réorienter les politiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives.
- porter une attention toute
 particulière aux publics les plus
 vulnérables et au développement
 de politiques sociales plus
 attentives à la préservation de la
 dignité de chacune et chacun,
- poursuivre un développement économique soutenable et sobre, privilégiant les acteurs de proximité ainsi que la

coopération avec les territoires voisins

- mettre en œuvre une politique de santé globale qui permette la réduction des inégalités sociales et territoriales,
- → développer un urbanisme et une politique du logement durable promouvant l'accès de tous à un logement décent et l'amélioration de la qualité de vie, notamment par le retour de la nature en ville et l'aménagement d'espaces publics apaisés et partagés.

Préservation des biens communs, lutte contre la pollution, lutte contre les inégalités et développement d'une véritable politique métropolitaine des solidarités, développement de nouvelles formes de mobilité, engagement dans une transition économique fondée sur de nouveaux principes, construction d'une Métropole abordable pour tous où chacun peut y trouver une qualité de vie ; voici les grands principes portés par cette PPI.

- 25 thématiques ont été retenues dans le cadre de la PPI 2021-2026 et regroupées en 9 axes représentatifs des compétences et actions de la Métropole (en crédits de paiements 2021-2026) :
- déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie :
 579,9 M€ (516,4 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- développement économique, emploi, insertion, universités et recherche, tourisme, systèmes d'information : 392,2 M€ (385,5 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- environnement, énergie, agriculture, eau et déchets :
 517 M€ (382,1 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),

- santé, social, éducation et cadre de vie : 335 M€ (298,9 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- habitat : 518,1 M€ (463,5 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- urbanisme : 944,6 M€
 (1028,9 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- patrimoine et moyens généraux :
 98,5 M€ (85,8 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- enveloppes territorialisées :
 200 M€ (137,2 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- participations extérieures :
 15 M€ (20,1 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020).



Déplacements et mobilités actives, intermodalités et voirie (579,9 M€)

Se déplacer mieux tout en améliorant la qualité de l'air en privilégiant les modes de déplacement les plus vertueux, c'est l'objectif de la politique de la Métropole en matière de déplacements. Près de 580M€ seront consacrés à cet objectif sur la durée du mandat.

Sur ce total, pas moins de 200M€ sont affectés aux infrastructures dédiées aux modes actifs (vélo et marche à pied). En sus, 120 M€ d'opérations d'aménagements de la voirie de proximité porteront

à 320 M€ le budget alloué au développement des mobilités actives. Ces 320 millions d'€, représentent le double du plan du mandat précédent. Un plan piéton ambitieux donnera la priorité à l'accessibilité et à la qualité de l'espace public des cœurs de ville et des rues commerçantes. Des trottoirs seront créés, améliorés, élargis pour offrir aux habitants particulièrement aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, jeunes enfants, bébés en poussettes – un accès facilité et confortable à l'espace public. Le partage et l'apaisement de la voirie seront accélérés grâce à la multiplication des zones piétonnes, des zones 30 et des zones de rencontre dans lesquelles la vitesse est limitée à 20km/h et la priorité données aux piétons et aux cyclistes.





1. Rev et stationnement sécurisé

Le Réseau Express Vélo permettra le maillage de l'ensemble du territoire métropolitain par des voies cyclables larges, rapides, confortables et aménagées. À terme, ce sont 200 km à 250 km d'aménagements cyclables qui seront proposés pour faciliter les déplacements des cyclistes entre villes de la périphérie et le cœur de l'agglomération mais aussi entre la plupart des villes de la première couronne. Ce réseau express permettra également le maillage des itinéraires cyclables structurants et secondaires. À la fin du mandat, le territoire disposera de 1 700 à 2 000 km de voies cyclables, le double d'aujourd'hui. Par ailleurs, des passerelles seront créées pour résorber les coupures existantes au niveau du Rhône, de la Saône et du canal de Jonage.

L'un des freins à la pratique du vélo est souvent l'absence de places de stationnement sécurisées. Afin de lever ce frein, la Métropole décide la création de 15 000 places, notamment à proximité des pôles d'échanges multimodaux. Ce plan très ambitieux prévoit par ailleurs de multiplier par quatre le nombre d'arceaux sur la voirie, ce qui permettra d'offrir aux

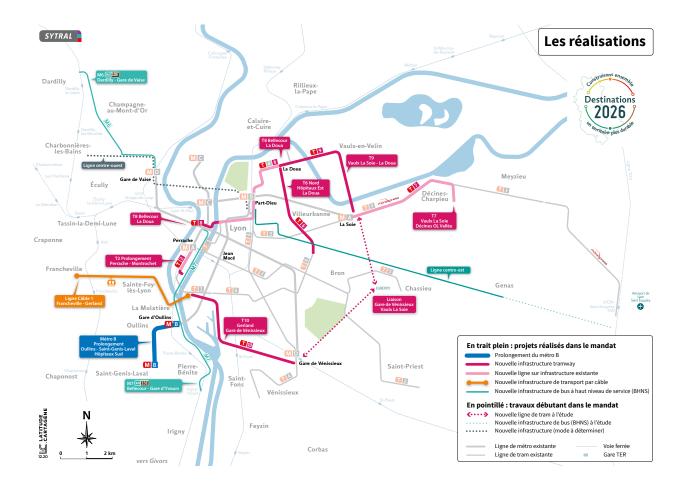


habitants de la Métropole 120 000 places de stationnement au total. Parallèlement à cet investissement massif, une politique de services à l'appui de la pratique du vélo sera mise en place : location longue durée, don pour les personnes en situation de précarité, ateliers de réparations, initiation à la pratique...

2. Transports en commun

Un budget de 95M€ est programmé dans l'accompagnement des projets de développement du réseau par le Sytral. La Métropole financera les travaux de requalification des espaces publics liés à la création de nouvelles lignes :T6 Nord (Hôpitaux Est- La Doua),T8 (Bellecour- La Doua),T9 (La Doua-Vaulx-en-Velin la Soie),T10 (Gerland-Saint Fons-gare de Vénissieux).

Deux autres lignes fortes feront l'objet d'un cofinancement : le BHNS Est (bus à haut niveau de service-Part-Dieu – Genas) et le BHNS Ouest (Part-Dieu-Écully, dont les



travaux seront engagés d'ici la fin du mandat).

L'accompagnement du SYTRAL se traduira aussi par l'aménagement de dix corridors prioritaires pour les bus. Sur ces parcours, la Métropole aménagera les voiries et les carrefours (couloirs dédiés, priorités aux feux), afin d'améliorer sensiblement les temps de parcours des lignes concernées.

3. Intermodalites, réseau ferroviaire et logistique urbaine

46M€ sont programmés pour faciliter les déplacements intermodaux à l'échelle de l'agglomération et mieux réguler la logistique urbaine. En 2022,

une intégration tarifaire TER-TCL sera mise en place pour faciliter les trajets entre les 35 gares du territoire métropolitain, y compris en correspondance avec un métro, un tramway ou un bus... Plusieurs parcs-relais vélos et voitures seront créés ou développés à proximité des stations et arrêts TCL et/ou des gares TER. Dans ces parcs-relais, des places de stationnement dédiées au covoitureurs seront mises en place afin de favoriser la pratique du covoiturage.

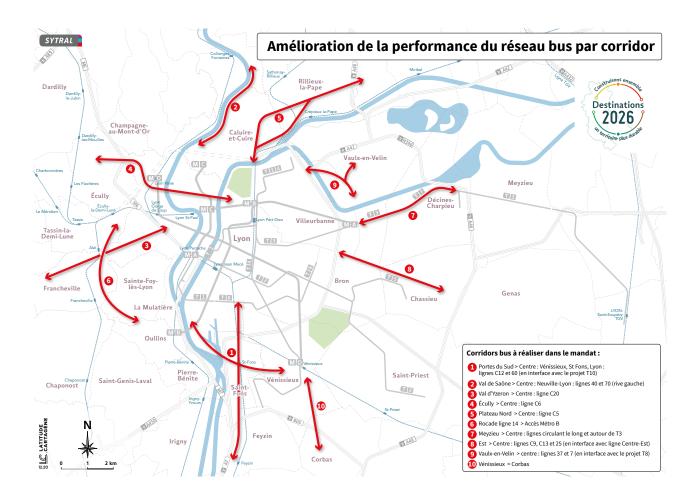
L'extension de la zone à faibles émissions (ZFE) sera réalisée avec des conditions d'accès en cohérence avec la volonté d'amélioration de la qualité de l'air dans le centre de la Métropole. Elle s'accompagnera d'aménagements en faveur de la logistique urbaine mutualisée, de la recharge des véhicules décarbonés – bornes de recharge électriques, stations-services bio-GNV et Hydrogène – et de l'autopartage.

4. Ouvrages d'art et gestion du domaine public

239M€ seront consacrés à la maintenance des réseaux de voirie et des ouvrages d'art : rénovations, réparations et nettoiement des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonnevay).

L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...).

Des crédits de renouvellement, de modernisation et de développement seront également dédiés aux outils de gestion de la mobilité (PC Criter, contrôleurs de feux tricolores et de priorité des transports en commun...).





Développement économique, emploi, insertion, enseignement superieur et recherche, tourisme, systèmes d'information (392,2 M€)

La Métropole de Lyon sera au cœur de la relance de l'activité des acteurs économiques du territoire. Pour ce faire, elle utilisera abondamment l'arme de la commande publique en mettant en place un Schéma d'achat responsable exigeant sur le plan de la relance écologique de nos entreprises et ambitieux en matière de solidarité.

En matière de développement économique, la priorité en matière d'investissement est donnée à l'évolution des processus de production (par l'innovation technologique, sociale et/ou organisationnelle) permettant de réduire l'impact carbone sur le territoire tout en maintenant et créant des emplois de tous niveaux et non-délocalisables.

Pour cela, la Métropole de Lyon accompagnera la diversité des acteurs socioéconomiques du territoire dans l'accélération de leurs démarches.



CETTE POLITIQUE SE DÉCLINERA EN 8 AXES :

1. Accompagner à la création et la croissance des entreprises sur l'ensemble du territoire métropolitain, à travers le déploiement des pôles entrepreneuriaux sur le territoire

Les 3 pôles d'entrepreneurs LYVE, implantés en périphérie du territoire métropolitain (au nord à Neuville, à l'ouest à Lyon 9ème, au sud à Givors), s'inscrivent comme des lieux ressources, apportant une réponse de proximité aux besoins des porteurs de projet et entrepreneurs sur leur bassin de vie.



Après 14 mois d'activités, les pôles LYVE ont déjà répondu aux besoins d'accompagnement d'habitants porteurs de projets ou jeunes entreprises. Plus de 750 porteurs de projets ont été reçus, 99 entrepreneurs sont inscrits au programme LYVE IN ou EARLYVE, 33 entreprises sont hébergées dans un pôle et suivent le programme LYVE UP.

Les domaines d'activités sont variés (alimentation, sport et loisirs, services aux entreprises, conseil RH,



environnement, artisanat, textile, ...) créant de belles synergies entre entreprises.

Véritables lieux de vie et d'émulation collective, ils ont permis l'organisation de plus de 200 évènements (malgré la crise sanitaire) en digital : ateliers, formations, visites, réunions, etc.

Dans la continuité, la Métropole de Lyon souhaite compléter son maillage territorial et créera 2 nouveaux pôles d'entrepreneurs dans l'Est lyonnais pour un investissement global de 14 millions d'euros. Ces nouveaux pôles permettront d'accompagner la forte dynamique entrepreneuriale des communes de l'Est lyonnais dans un enjeu de pérennisation et de développement des activités sur le territoire.

2. Inscrire et développer la « transition écologique » des filières au cœur de la nouvelle ambition métropolitaine

Au-delà des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité ou d'énergie qui sont des leviers

importants pour réaliser la transition écologique de la Métropole, le nouvel exécutif a identifié de nouvelles filières consommatrices de ressources et génératrices de déchets avec lesquelles travailler : l'alimentation, le BTP et le textile. Sur l'ensemble de ces filières. de nombreux besoins ont été identifiés par les entrepreneurs pour développer de nouvelles offres d'économie circulaire sur le territoire; notamment la mise à disposition de locaux, à un tarif inférieur au prix du marché sur une période transitoire

En réponse à leurs besoins, la Métropole de Lyon souhaite créer des Halles de l'économie circulaire pour accompagner les entrepreneurs engagés dans un projet et leur apporter des solutions structurées.

d'expérimentation.

Ces lieux reflèteront l'engagement de la Métropole auprès des acteurs de l'économie circulaire et de la relocalisation de la production. Elles proposeront une offre d'accueil, d'animation et des solutions concrètes pour le développement des projets : location d'espaces de stockage de matières premières secondaires (des « déchets » qui deviendront des « ressources »), mise à disposition de machines mutualisables, pouvant bénéficier à plusieurs porteurs de projet pour transformer ces matières.

Fruit d'un investissement de 5 millions d'euros, ces Halles de l'économie circulaire pourraient

également proposer un accompagnement à la création d'entreprises ou à la transition environnementale des entreprises en complément de l'offre existante sur le territoire (pôles, incubateurs, pépinières, etc.) ou encore des espaces pour accueillir des projets plus « matures » qui ont déjà été testés mais qui ne trouvent pas les locaux nécessaires au développement de leur activité dans l'offre immobilière privée.

3. Se mobiliser en faveur des grands enjeux de santé globaux

En cette période de crise sanitaire et forte de la richesse de ses compétences et de son écosystème, la santé globale est au cœur des enjeux de ce nouveau mandat. Alors que le Centre International de Recherche contre le Cancer sortira de terre en 2022, la Métropole confirme son engagement en faveur de la création de l'Académie de santé de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) qu'elle financera à hauteur de 10 millions d'euros.



L'Académie ambitionne de dispenser des formations continues d'excellence à l'ensemble des cadres de santé à l'échelle mondiale, pour répondre aux grands enjeux de santé globale (prévention et gestion des crises sanitaires) et accompagner les transformations des systèmes de santé.

À la pointe des innovations technologiques, ces formations s'adresseront à plusieurs millions d'acteurs susceptibles d'avoir une influence dans le domaine de la santé : personnels de l'OMS. dirigeants, enseignants, chercheurs, agents de santé. Elles seront dispensées notamment sur un site principal que se situera à Lyon. L'Académie réunira des compétences dans les domaines des sciences de l'éducation pour adultes et des sciences comportementales. Elle sera dotée de technologies pédagogiques de pointe comme l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle et dispensera un enseignement multilingue.

4. Favoriser la transition durable des entreprises avec la création d'un fonds d'amorçage industriel à impacts socio-économiques et environnementaux.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'État PIA 3 «Territoire d'Innovation » dont la Métropole de Lyon, en partenariat avec la Métropole de Saint-Etienne, a été lauréate, un fonds d'amorçage industriel à impact positif va être créé. Son



objectif: apporter une solution de financement en fonds propres à des entreprises industrielles innovantes principalement dans leur phase d'amorçage. Cette phase a en effet la particularité de demander la mobilisation de gros moyens financiers pour les entreprises industrielles et d'être peu disponible à travers les outils financiers existants sur le territoire.

Ces entreprises devront être implantées sur les aires métropolitaines de Lyon et Saint-Etienne et répondre à des critères d'impacts socio-économiques et environnementaux spécifiques : pourcentage de fournisseurs locaux dans les fournisseurs totaux de l'entreprise, nombre d'emplois créés sur le territoire, lien avec les filières de l'emploi locales, démarche d'insertion, écoconception, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, énergies renouvelables créées et utilisées, niveau de déchets traités et valorisés, niveau d'eau économisé et valorisé.

Ce fonds, géré par une société qui sera mandatée à cet effet, sera financé par des fonds publics (Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole et Caisse des Dépôts et Consignation, opérateur du programme « territoire d'innovation ») et au moins pour moitié par des investisseurs privés. La Métropole de Lyon investira dans un premier temps 17 millions d'euros dans ce fonds de 60 millions d'euros.

Ce fonds financera les phases de pré-industrialisation de 80 à 100 jeunes entreprises industrielles et aura une durée de vie de 12 à 14 ans pour les accompagner durablement.

5. S'engager pour l'enseignement supérieur et la Recherche avec la création d'un nouveau Schéma de Développement Universitaire

74 M€ seront consacrés aux investissements sur les campus universitaires de la Métropole. Ils seront notamment poursuivis au travers du Schéma de Développement Universitaire (SDU), qui doit être renouvelé en 2021 afin

MANUFACTURE DES TABACS

de constituer le cadre d'intervention de la Métropole en matière de développement universitaire sur le territoire pour les années à venir.

D'un montant de 20 millions d'euros, il poursuivra 4 grandes ambitions

- Lutter contre la précarité étudiante en développant massivement l'offre de logements sociaux pour les étudiants (525 places créées par an).
- Renforcer les synergies développées entre les collectivités, les entreprises et les établissements pour améliorer l'insertion des étudiants dans le monde professionnel,
- → Ouvrir la communauté universitaire sur la Cité et les enjeux de demain en soutenant les projets visant à rapprocher la communauté scientifique et les citoyens. Créer un projet commun entre les campus, les établissements et leur territoire : il s'agira de rééquilibrer le développement territorial des sites universitaires, de poursuivre l'intervention de la Métropole en faveur de l'amélioration de la qualité de vie sur les campus, notamment par la réalisation d'opérations de requalification des espaces publics sur les campus de Porte des Alpes et de LyonTech-la Doua.



6. Accélérer la transition écologique de la Vallée de la Chimie

La Métropole de Lyon souhaite accélérer, dans le cadre du plan de mandat, la transition de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie vers un territoire décarboné et reconnecté à son territoire et à ses habitants.

POUR MENER À BIEN CE PROJET, TROIS AXES SONT PRIVILÉGIÉS :

→ Renforcer le potentiel productif de la plateforme Lyon Vallée de la Chimie en accompagnant la transformation des entreprises déjà implantées et en développant des parcours immobiliers pour les entreprises des domaines chimie-énergie-environnement.

- Accélérer le déploiement de l'Usine Énergétique Métropolitaine, fruit d'un financement public-privé. Ce projet d'usine énergétique œuvrera pour la transition énergétique du territoire notamment en matière photovoltaïque, de récupération de la chaleur fatale des sites industriels, de production d'hydrogène vert et de production de biomasse pour les chaufferies bois métropolitaines.
- Reconnecter la Vallée de la
 Chimie à son territoire et
 ses habitants. Pour cela, une
 enveloppe de 2,5 millions
 d'euros permettra la réalisation
 d'aménagements paysagers
 qualitatifs en faveur des mobilités
 douces et décarbonées à l'image
 du parcours modes actifs des



belvédères entre les balmes de la Vallée de Saint-Fons à Solaize en passant par Feyzin.

7. Agir pour une économie de proximité, plus solidaire, et soutenir les centres-bourgs

Dans le cadre d'une politique volontariste de soutien à l'économie de proximité, fortement touchée par la crise sanitaire actuelle, une enveloppe de **2,5 millions d'euros** sera allouée en faveur des commerces de proximité.

Au travers d'un dispositif d'aides directes à destination des petites entreprises du commerce et de l'artisanat, il s'agit d'accompagner les activités de proximité et d'encourager la revitalisation des centres-bourgs. Seront concernés par cette aide les investissements de rénovation, sécurité du local, les économies d'énergie mais aussi les investissements matériels permettant aux commerçants de développer leurs outils numériques pour répondre aux nouveaux usages (cliquer&emporter, visibilité sur les réseaux sociaux...).

En matière d'insertion par l'emploi, les investissements métropolitains permettront de soutenir des projets structurants portés par les entreprises d'insertion par l'activité économique, dans le cadre d'un nouveau fonds d'appui qui sera créé à l'occasion d'un prochain Conseil de Métropole.

En outre, l'investissement de la Métropole sera mobilisé pour soutenir les communes retenues pour expérimenter le dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée », afin de faciliter l'implantation immobilière des futures entreprises à but d'emploi.

8. Soutenir le tourisme responsable et la diversité culturelle du territoire

En matière de tourisme et de coopération européenne et internationale, la Métropole engagera un budget de 13,2 millions d'euros afin d'accompagner la transformation du tourisme et promouvoir la coopération internationale.

La Métropole permettra la mise en tourisme de nouveaux sites et l'amélioration de l'existant. Un Schéma de Développement du Tourisme Responsable sera élaboré en coopération avec les acteurs de la filière et notamment l'Office du Tourisme. D'après une consultation menée auprès des professionnels du tourisme en octobre - novembre 2020, il s'est avéré que ces acteurs souhaitent s'engager davantage vers un tourisme plus responsable (circuits-court, rénovation énergétique, engagement sociétal...). Des solutions concrètes ont été proposées, comme le développement d'un réseau métropolitain réservé aux modes actifs, la mise en valeur des savoirfaire locaux et d'expériences locales authentiques ou encore des dispositifs plus efficaces pour faciliter le tri et la gestion des déchets.

En matière de coopération internationale, la Métropole souhaite développer, aux côtés des grandlyonnais et des grandlyonnaises, une culture commune européenne et internationale institutionnelle et citoyenne. Une Maison de l'Europe et de l'International, destinée à fédérer les initiatives du territoire et d'associer les habitants, sera créée.

Environnement, énergie, agriculture, eau, déchets (517 M€)

1. Réduction des déchets et élargissement du service public de la collecte

Chaque habitant de la Métropole produit en moyenne 414 kg de déchets par an. Plus de 60 % de ces déchets sont aujourd'hui directement incinérés. Le recyclage et la valorisation matière ne représentent que 25 %. Par conséquent, l'objectif premier du plan de mandat est la réduction à la source des déchets sur le territoire de la Métropole de Lyon. Pour cela, il est nécessaire de sensibiliser la population à cette question et de montrer la réalité de la production et du traitement des déchets. Le but est aussi de faire des déchets des ressources durables en améliorant la collecte, le tri, les consignes,

le traitement et le recyclage des déchets afin de parvenir à une réduction de l'incinération des ordures ménagères de 50 % d'ici la fin du mandat. L'ambition de la Métropole est de réduire la part de biodéchets (22 % de la poubelle grise) grâce, d'une part, au développement des pratiques de compostage individuel et collectif et d'autre part, à la mise en place de points d'apport volontaires de biodéchets dans l'espace urbain.

32,1 M€ seront ainsi consacrés à la politique en faveur du tri des biodéchets et à leur valorisation. Cela se traduira par la mise en place dès 2021 de points d'apport volontaires de biodéchets (16 M€) et de nouveaux composteurs collectifs, ainsi que par la distribution de composteurs individuels (3,6 M€). 12,5 M€ sont budgétés pour la création de petites plateformes de compostage pour valoriser les biodéchets sous forme de compost. L'amélioration du geste de tri passe aussi par la mise en place de silos de collecte d'emballage dans l'espace public et par l'acquisition de nouveaux bacs jaunes de tri à destination des particuliers (7,8 M€).

Par ailleurs, 21,1 M€ sont consacrés au développement des motorisations propres pour les véhicules de collecte, notamment par l'acquisition de bennes à ordure ménagère GNV.

© Marie-Emilie LeGrand

2. Sobriété énergétique et énergies renouvelables

Les grands objectifs du mandat dans le domaine de l'énergie sont :

- → la réduction de 20 % de l'énergie consommée sur le territoire. La prime Ecoréno'v est un levier très efficace pour tenir cet objectif;
- → la multiplication par deux de la part d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation énergétique;
- la multiplication par dix de la production d'énergie solaire;
- la multiplication par trois du nombre de logements alimentés par le réseau de chaleur urbain.

Sur un budget total de 25 M€, 9 M€ sont consacrés à la mise en œuvre du réseau de chaleur de la Zac (Zone d'aménagement concerté) de la Saulaie, alimentée grâce à la récupération de la chaleur d'un collecteur d'eaux usées.

- 4,7 M€ sont budgétés en faveur de l'extension des réseaux de chaleur et de froid urbains existants.
- 3,8 M€ seront affectés aux travaux de récupération de la chaleur fatale des industriels de la Vallée de la chimie
- 6,2 M€ sont prévus pour le déploiement (et la prise de participation dans des structures ad hoc) de panneaux photovoltaïques sur les toitures publiques des



bâtiments de la Métropole et des bâtiments communaux.

Enfin, 1,3 M€ sont prévus pour le déploiement de stations GNV et électriques, afin de favoriser les mobilités moins émettrices de polluants.

Par ailleurs, 4 M€ seront consacrés à la lutte contre la pollution de l'air avec :

- → le renforcement de la prime airbois pour aider les particuliers à changer leur chauffage au bois peu performant et lutter contre la pollution aux particules fines (4 M€);
- → l'élaboration du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) territorial en partenariat avec les services de l'État.

3. Un service public de l'eau

Sur un budget total eau de 270 M€, 81 M€ sont consacrés à l'eau potable. La reprise en régie du service de production et de distribution de l'eau est en cours et se concrétisera le 1er janvier 2023. D'ores et déjà, des premières actions d'acquisitions foncières sont lancées afin de sécuriser les périmètres de protection du champ captant (Crépieux-Charmy et Saint-Priest). Le passage en régie permettra à la Métropole de développer des politiques publiques de long terme, privilégiant l'intérêt général aux intérêts particuliers. La régie, avec un statut de régie à autonomie financière et personnalité morale, permettra la participation des associations d'usagers, des associations environnementales ainsi que des représentants du personnel aux politiques relatives à l'eau potable. Le renouvellement des canalisations d'eau potable sera accéléré pour réduire le taux de fuite du réseau.

Par ailleurs, un important travail de désimperméabilisation des surfaces urbaines va être entrepris pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Sur un budget de 23 M€ dédiés à la désimperméabilisation et à la gestion des eaux pluviales à

la source, 1,5 M€ seront consacrés à la désimperméabilisation des cours de collèges. Parallèlement, la création de noues, la mise en œuvre de techniques alternatives et la végétalisation permettront également la désimperméabilisation des espaces publics.

Le budget assainissement de 156 M€ permettra la rénovation de nos stations d'épuration, aujourd'hui en fin de vie, et le renouvellement des canalisations d'eaux usées vieillissantes.

4. Environnement et biodiversité

La protection de l'environnement et la préservation des espaces naturels sont des enjeux majeurs du mandat. À l'échelle de son territoire, la Métropole s'engage dans une politique de végétalisation pour favoriser la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur. Un budget de 37 M€ y sera consacré durant le mandat. Il se concrétisera par :

- → la plantation d'arbres d'alignement et de forêts urbaines (14,6 M€),
- → la restauration des continuités écologiques détruites par l'urbanisation (5 M€),
- la plantation de prairies fleuries pour les insectes pollinisateurs.

De nombreuses activités industrielles classées Seveso sont présentes sur le territoire





métropolitain. L'objectif de la Métropole est de réduire la vulnérabilité du territoire face au risque industriel. Pour ce faire, 23,5 M€ sont consacrés à des acquisitions foncières en zone à risque, aux travaux de démolition ainsi qu'aux travaux de mise en protection des logements et du patrimoine de la Métropole.

5. Agriculture et alimentation

À l'échelle du territoire de la Métropole étendu dans un rayon de 50 km, l'autonomie alimentaire n'atteint que 5%. Pour réduire la vulnérabilité de la Métropole en cas de crise, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre inhérentes au transport et pour encourager l'emploi local, la Métropole entend relocaliser une partie de la production et de la transformation agricoles. De plus, la Métropole portera une attention particulière à la lutte contre la précarité alimentaire.

Au total, 9,3 M€ seront consacrés à l'agriculture et à l'alimentation. Plus particulièrement, seront mis en œuvre :

- → des mesures de soutien financier à destination de l'agriculture biologique (1 M€),
- → un office foncier agricole (2,5 M€) qui contribuera à la sanctuarisation du foncier agricole métropolitain et permettra la création d'espacestests de nouvelles pratiques de cultures, notamment pour alimenter les cantines des collèges,
- → une centrale d'achat commune entre la Métropole et certaines communes du territoire pour les cantines scolaires (1,5 M€),
- des menus 100 % bio et 50 % local avec une option végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires de la Métropole.

Santé, social, éducation et cadre de vie

1. Santé, autonomie, protection de l'enfance et de la famille (60 M€)

La Métropole a récemment renouvelé son dispositif d'aide à l'investissement aux établissements pour apporter une aide aux structures pour personnes âgées mais également pour personnes handicapées, qui s'engagent dans des projets de réhabilitation, de reconstruction ou de mise en sécurité de leurs établissements. Il est programmé un budget de 27 M€ pour la période 2021-2026. Une nouvelle procédure permettra un dépôt des candidatures d'ici fin mars, des auditions des établissements à l'été pour soumettre à arbitrage puis à délibération en fin d'année.

La Métropole a également créé une ligne de financement pour le secteur de l'aide à domicile à hauteur de 500 000 € pour lancer une réflexion partenariale autour d'un plan de mobilité de filière favorisant les modes doux (TC, abonnements Vélov') et le bien-être au travail pour les salariés du domicile, et de 200 000€ pour l'adaptation des logements des accueillants familiaux.

En matière de protection de l'enfance et de la famille, la Métropole de Lyon investira 33 M€ dans des travaux de rénovation, de réhabilitation et de mise en accessibilité des établissements dont elle a la compétence (pouponnières, IDEF, Maisons d'enfants à caractère social, foyers, villages d'enfants...), et d'autres qu'elle soutient (par exemple, les CPEF : Centres d'éducation et de planification familiaux). Durant le mandat, la priorité d'investissement sera portée sur 3 axes :

- diversifier les modes de prises en charge des enfants afin qu'ils correspondent davantage à leurs besoins,
- assurer l'accès à l'autonomie des jeunes de l'ASE et les accompagner dans leur passage à la majorité,
- prévenir les ruptures et soutenir la parentalité. Un projet de centre parental est en cours de réflexion.





2. Éducation (247 M€)

La construction, l'extension, les travaux et l'équipement des collèges sont, depuis 2015, une compétence de la Métropole de Lyon.

Ce mandat sera celui de l'intégration pleine et entière de la politique d'éducation dans le plan de relance de la Métropole. Les investissements portés par la Métropole, à travers la programmation de plusieurs constructions nouvelles et d'un programme de rénovations (restructurations totales ou partielles, extensions), auront pour objectif de répondre aux défis posés par l'urgence climatique, devront veiller à la qualité environnementale des bâtiments, et devront correspondre aux évolutions démographiques de la Métropole. Il s'agit de proposer aux collégiennes et aux collégiens un cadre de qualité propice à leurs apprentissages et à leur épanouissement personnel.

La Métropole portera une attention toute particulière à la végétalisation et à la désimperméabilisation des cours de collèges qui constituera un levier fort de sa politique environnementale dans le périmètre éducatif. Dans un premier temps, cinq collèges seront concernés par

cette amélioration du cadre de vie des élèves.

Cinq collèges, au moins, seront livrés d'ici la fin du mandat : à Villeurbanne, à Saint Priest, à Lyon 7^e, à Albigny-sur-Saône et à Vénissieux. Leur conception architecturale répondra pleinement aux défis de l'urgence climatique.



3. Culture (23 M€)

En matière de culture, les investissements métropolitains seront principalement portés sur le projet de la Cité internationale des arts du cirque, ainsi que sur la mise en valeur des sites du patrimoine archéologique romain et sur le développement du parcours permanent de Musée Lugdunum.



La Métropole de Lyon soutiendra les enseignements artistiques, la structuration de la filière culturelle, ainsi que la lecture publique, notamment avec la mise en place d'une bibliothèque numérique.

Les investissements dans le domaine culturel (13 M€) couvrent également la gestion courante de l'ensemble des sites culturels métropolitains, dont le Musée des Confluences, ainsi que les archives métropolitaines.

4. Vie associative et politiques sportives (5 M€)

Avec 4 M€ d'investissements pour les politiques sportives, la Métropole aura pour objectif de promouvoir le sport pour tous et toutes. Par le biais d'appels à projet, la Métropole soutiendra la réalisation

d'équipements sportifs inclusifs et éducatifs en contribuant aux aménagements en faveur du sport féminin, du handisport, du sport santé et bien-être.

Les principaux projets financés seront :

- → les équipements sportifs pour activités physiques adaptées (sport santé) - 1,757 M€,
- → les appels à projets sur les activités sportives - 0,75 M€.

Afin de fédérer, soutenir et accompagner les acteurs du monde associatif et de valoriser leurs contributions, notamment en matière de cohésion sociale, d'engagement citoyen et de transition écologique, la Métropole de Lyon engage 1 M€ d'investissement.





Habitat (518,1 M€)

L'attractivité du territoire métropolitain a généré au cours des dernières décennies un important accroissement de population imposant une forte dynamique de construction de logements et générant des besoins d'équipements publics toujours plus nombreux. En effet le rythme de croissance de l'agglomération s'est avéré deux fois supérieur aux prévisions du schéma de cohérence territoriale approuvé en 2010 : les 150 000 habitants supplémentaires prévus pour 2030 sont déjà présents en 2020. Pour répondre à ce défi démographique, la Métropole de Lyon s'engagera sur des objectifs ambitieux de production de logements sociaux et abordables fixés à 6 000 par an d'ici

la fin du mandat. L'encadrement des loyers sera également mis en place pour limiter la hausse continue des prix. Ce mandat sera également celui de l'accélération de la rénovation du parc existant, de la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique.

1. Développer une nouvelle offre d'habitat abordable, de logement social et spécifique (399 M€)

Malgré le rééquilibrage de production entre l'est, l'ouest et le centre de la métropole, le pourcentage des logements très sociaux reste trop faible pour répondre à la demande, et les prix du foncier ont connu une forte augmentation qui pèse de manière importante sur le prix des logements. Afin de répondre

aux besoins des habitantes et habitants, la Métropole de Lyon se fixe l'objectif de produire 6 000 logements sociaux et abordables par an d'ici la fin du mandat.

La Métropole de Lyon se fixe ainsi des objectifs ambitieux en termes de productions de logements sociaux et abordables :

1 - Une production de logement locatif social qui tendra vers les 5 000 logements produits par an en fin de mandat grâce à :

- une politique de réserves foncières et d'acquisition de logements existants (préemption en vue de cession ou montage en baux emphytéotiques),
- l'exigence de la mixité sociale dans les opérations publiques d'aménagement et dans les opérations privées,
- une augmentation des aides à la pierre et de soutien aux OPH.



2 - Une offre abordable dissociant le foncier, du bâti, par la montée en puissance du bail réel solidaire (BRS) porté par la Foncière solidaire du Grand Lyon, avec un objectif en fin de mandat de 1 000 logements en BRS par an. En 2020, cinq opérations ont d'ores et déjà été engagées pour un équivalent de 182 logements, dont 30 au sein de l'opération d'aménagement de l'Esplanade à Dardilly, ou encore 83 au sein de la Zac des Girondins à Lyon 7°.

Pour concrétiser le droit au logement pour chacun, la Métropole va redonner de l'ambition au Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) en intégrant ces nouvelles priorités, en lien avec les bailleurs sociaux, en particulier sur les communes en déficit.

D'autres objectifs se traduiront au cours de ce mandat pour réguler le marché du logement et permettre le développement de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire de la Métropole :

- l'encadrement des loyers,
- la limitation de la vacance et la régulation des meublés de tourisme pour réduire les tensions du marché en matière de logement,
- la lutte contre l'habitat indigne et l'habitat insalubre, notamment grâce à une politique foncière ambitieuse.



- une forte mobilisation en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- le soutien au développement de nouvelles formes d'habitat, notamment l'habitat coopératif.

Ces différents objectifs permettront de poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre sociale et de soutenir l'emploi : un logement financé génère en effet 1,8 emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

2. Rénover le parc existant, lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (119,1 M€)

La Métropole privilégiera la réhabilitation/transformation des bâtiments existants sur la démolition/reconstruction, dans les

quartiers anciens comme dans les quartiers en politique de la ville. La transformation des villes doit aussi s'inscrire dans une attention à leur histoire urbaine et architecturale d'autant plus que les coûts économiques, environnementaux et sociaux des démolitions sont souvent très importants. Ces transformations intégreront les exigences de la transition écologique et les objectifs fixés en termes de production de logements abordables.

Le dispositif Ecoréno'v sera renforcé, par une montée en puissance du dispositif. Un déploiement tendra vers le confort d'été des copropriétés et le parc social, et proposera une aide accrue vers les matériaux biosourcés.

Urbanisme (944,6 M€)

L'ambition sera de construire une Métropole respirable, et tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants dans tous les quartiers et toutes les communes, en intégrant les dimensions écologiques et sociales à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements d'espaces publics.

1. Des opérations d'urbanisme pour répondre aux enjeux de transition écologique (939,6 M€)

L'objectif est de créer, en lien avec les habitantes et les habitants ainsi qu'avec les communes, des espaces publics végétalisés, partagés, apaisés, en favorisant les usages diversifiés de l'espace public (intergénération, genre), les modes actifs et la présence de l'eau. La mixité des fonctions sera également favorisée pour



permettre le maintien des activités économiques (productives, services, commerces...), la présence d'équipements publics et d'associations sur l'ensemble de la Métropole.

Le développement urbain sera renforcé en lien avec les axes forts de transport en commun et autour des gares (habitat, activités...).

La redéfinition des projets de la Part-dieu, de Confluence, de Gerland, Carré de Soie ou la réalisation du Vallon des hôpitaux à Saint-Genis-Laval, de la Zac de la Saulaie à Oullins, de Grand-Clément ou Gratte-ciel à Villeurbanne, s'inscriront pleinement dans cette perspective.



Le parc agro-culturel habité du vallon

Eco-système du vallon



Avant le démarrage des travaux d'aménagement urbain des projets d'urbanisme transitoire seront développés. Il est essentiel, en amont des projets, d'engager une véritable appropriation par les habitants et riverains en proposant une préfiguration des occupations futures ou en permettant l'émergence d'occupations provisoires (associatives, agricoles, paysagères, d'habitat, d'activités économiques diverses, artistiques...)

Les programmes de renouvellement urbain sont un des leviers majeurs pour la transformation des quartiers issus de la géographie prioritaire. Il s'agit de renouveler en profondeur l'organisation de ces quartiers, d'améliorer leur desserte, d'y créer des espaces publics de qualité, de renforcer les commerces et les services de proximité en complément des actions menées dans le cadre de la politique de l'habitat. Des interventions sur les espaces publics et sur la transformation du cadre bâti seront poursuivies et engagées dans certains quartiers inscrits au contrat de ville d'agglomération.

Ainsi, plusieurs nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service desserviront à la fin de ce mandat plusieurs quartiers en politique de la Ville (le T10 à Saint-



Fons Carnot-Parmentier, le T9 Vaulx-Grande île, Villeurbanne-Saint Jean, etc.).

Les projets urbains seront conduits dans une démarche participative de coconstruction et une implication citoyenne, de la conception à la réalisation, jusqu'au suivi après livraison et à la gestion des nouveaux espaces. La conception des espaces publics intégrera la prise en compte du genre dans les aménagements, afin que les femmes se sentent en sécurité et qu'elles puissent s'approprier l'espace public.

La Métropole devra répondre au double défi de répondre à la demande de logements tout en préservant les espaces les ressources, la biodiversité, les zones agricoles... Elle engagera ainsi une politique foncière volontariste. Cette action permettra de développer les projets urbains futurs en termes de logements ou économique. Elle nous permettra également de maîtriser les prix du foncier et de développer nos politiques publiques en termes de préservation de nos biens communs (eau, espaces naturels ou biodiversité). La Métropole associera les communes ainsi que les bailleurs sociaux pour lesquels elle réalise des préemptions dans le cadre de leurs compétences ou missions.

Pour répondre aux défis environnementaux et sociaux, la modification du PLU-H sera engagée pour permettre d'accentuer la biodiversité, de préserver les espaces agricoles et naturels, de renforcer la diversité et la mixité de l'habitat, de réduire les tensions sur les prix du foncier et du logement, d'augmenter la mixité des fonctions

©Thierry Fournier

sur tous les territoires, d'accélérer la transition énergétique et de favoriser le développement des modes alternatifs à la voiture notamment en modifiant les règles de stationnement voiture et vélo.

2. Cimetières (5 M€)

L'investissement sera principalement porté à la création d'un troisième cimetière métropolitain et à l'agrandissement du cimetière de Bron.



Plus d'une centaine d'emplois créés pour la mise en œuvre de nos politiques

Pour mener à bien les différentes mesures et actions du plan de mandat 2021-2026, la Métropole de Lyon va créer 117 emplois permanents. 4 M€ sont ainsi prévus au budget principal 2021 pour pourvoir ces emplois.

DÈS 2021, CES EMPLOIS SERONT CRÉÉS POUR RÉPONDRE AUX PRIORITÉS DU NOUVEL EXÉCUTIF ET NOTAMMENT :

- → Préserver et mieux utiliser nos ressources une dizaine d'emplois dont :
 - directeur de l'eau potable,
 - chefs de projet agriculture et alimentation,
 - postes pour la végétalisation de la ville, des collèges,
 - chef de projet Zone à Faibles Emissions.
- Lutter contre les précarités
 une quarantaine d'emplois dont :
 - éducateurs de rue (second semestre 2021),
 - accompagnement mineurs non accompagnés,





- renforcement des emplois dans les MDM au regard de l'évolution de l'activité et de l'impact de la crise Covid-19,
- postes pour mettre en place des « brigades logement »,
- emplois destinés à la lutte contre la fracture numérique.
- --> Faciliter les mobilités 4 emplois dont :
 - ingénieur études pour accompagner les projets du Sytral,
 - chef de projet Réseau express vélo.
- → Associer les territoires et leurs habitants à la transformation de leurs territoires, développer la participation citoyenne une douzaine d'emplois dont :
 - chef de projet de territoires,
 - chef de projet participation citoyenne.

- Construire le vivre ensemble
 4 emplois dont :
 - chef de projet économie sociale et solidaire,
 - emplois destinés à la mise en place du Revenu de solidarités jeunes,
 - un emploi pour la lutte contre les inégalités femmes / hommes.

Près de 20 postes seront également créés en faveur de l'accompagnement des reconversions professionnelles des agents de la métropole, de la gestion et de la maintenance du patrimoine métropolitain, de l'élaboration du Règlement local de publicité, de la sécurisation des procédures internes ou encore de la gestion de crise.

Annexe

Axe	Thématique				
	Cycle de l'Eau				
	Cycle des déchets				
Environnement, Energie,	Agriculture et alimentation				
Agriculture, Eau et déchets	Environnement et prévention des risques				
	Transition énergétique				
	Espaces naturels, nature en ville et Parcs métropolitains				
	Education				
Santé, social éducation et	Culture				
cadre de vie	Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille				
	Vie associative et politiques sportives				
	Accompagnement des projets SYTRAL				
Déplacements et mobilités actives, intermodalités,	Gestion du domaine public et des ouvrages d'art				
voirie	Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine				
	Métropole cyclable et apaisée				
	Coopération européenne et partenariale / Tourisme				
Développement éco, emploi, universités et	Développement économique, emploi et insertion				
recherche, tourisme, SI	Développement numérique				
	Enseignement supérieur et Recherche				
Urbanisme	Opérations d'urbanisme				
Orbanisme	Cimetières				
Habitat	Rénovation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique				
Habitat	Offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique				
Patrimoine & Moyens généraux					
Participations partenaires					
	Enveloppes territorialisées				

TOTAL

Montants totaux arbitrés 2021-2026		Consommé sur le mandat 2015-2020 provisoire		Evolution 15/20> 21/26 en %	
270,0 M€	517,0 M€	266,1 M€	- 382,1 M€	+1%	+35%
145,0 M€		65,8 M€		+120%	
10,0 M€		2,4 M€		+317%	
30,0 M€		16,0 M€		+88%	
25,0 M€		10,6 M€		+136%	
37,0 M€		21,2 M€		+75%	
247,0 M€	335,0 M€	245,8 M€	- 298,9 M€	+0%	+12%
23,0 M€		20,5 M€		+12%	
60,0 M€		30,0 M€		+100%	
5,0 M€		2,6 M€		+93%	
95,0 M€	579,9 M€	58,4 M€	516,4 M€	+63%	+12%
239,0 M€		369,0 M€		-35%	
46,0 M€		36,0 M€		+28%	
200,0 M€		53,0 M€		+277%	
13,2 M€	392,2 M€	19,3 M€	- 385,5 M€	-32%	+2%
220,0 M€		189,6 M€		+16%	
85,0 M€		99,1 M€		-14%	
74,0 M€		77,5 M€		-5%	
939,6 M€	944,6 M €	1 023,4 M€	1 028,5 M€	-8%	-8%
5,0 M€		5,1 M€		-2%	
119,1 M€	518,1 M €	99,9 M€	463,9 M€	+19%	+12%
399,0 M€		364,0 M€		+10%	
98,5 M€	98,5 M€	85,8 M€	85,8 M€	+15%	+15%
15,0 M€	15,0 M€	20,1 M€	20,1 M€		
200,0 M€	200,0 M€	137,2 M€	139,8 M€		
3 600,5 M€		3 318 M€		+8%	

Notes



Service Presse Métropole de Lyon

Marianne Zalc

mzalc@grandlyon.com 04 28 67 58 42

Nicolas Pérez

nicolas.perez@grandlyon.com 04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59

Magali Desongins

mdesongins@grandlyon.com 04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90

Régis Guillet

rguillet@grandlyon.com 04 26 99 37 52 / 06 98 51 59 94

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com 04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

www.grandlyon.com/presse

Métropole de Lyon

20, rue du Lac CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03 www.grandlyon.com